

VENTE PUBLIQUE IMMOBILIERE
au « Café Schreiber-Weber Renée »
2, rue de Reimberg, L-8606 Bettborn

Le MARDI, 27 MAI 2025 à 15.00 heures

Il sera procédé par le ministère de Maître **Cosita DELVAUX**, notaire de résidence à Luxembourg, conformément aux dispositions de l'article 879 du Nouveau Code de Procédure Civile sur la saisie immobilière (article 71 de la loi du 2 janvier 1889), à l'adjudication publique suivante :

BIEN IMMOBILIER A VENDRE

Un ensemble immobilier, sis à Reimberg, inscrit au cadastre comme suit :

Commune de Preizerdaul, Section C de Reimberg

- Numéro 559/1745, lieu-dit « Rue Belle-Vue », place, contenant 7 ares 88 centiares,
 - Numéro 559/2062, même lieu-dit, place, contenant 20 centiares,
 - Numéro 559/2063, même lieu-dit, place, contenant 13 ares 44 centiares,
 - Numéro 559/2064, même lieu-dit, place, contenant 15 ares 9 centiares,
 - Numéro 559/2065, même lieu-dit, place, contenant 4 ares 88 centiares,
 - Numéro 559/2066, même lieu-dit, place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 59 ares 2 centiares.
-

L'objet de l'adjudication est intégralement situé dans un plan d'aménagement particulier « RUE BELLE VUE » à Reimberg qui a été approuvé par le conseil communal en date du 22 septembre 2021 et par le Ministre des Affaires intérieures en date du 21 octobre 2021 et dont une modification ponctuelle a été approuvée par le Ministre des Affaires intérieures en date du 27 septembre 2024 et en date du 25 novembre 2024 par le conseil communal.

L'adjudication publique aura lieu à la requête du créancier premier inscrit.

CONTRE la société à responsabilité limitée « BELLE-VUE REIMBERG S.à.r.l. », ayant son siège social à L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B252840,

EN VERTU de l'acte d'ouverture de crédit, reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg et le notaire instrumentant, en date du 12 août 2021, enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 août 2021, Relation : 1LAC/2018/26304 et inscrit au bureau des hypothèques à Diekirch, le 27 août 2021, volume 935, numéro 35,

EN VERTU d'un commandement resté infructueux signifié par exploit de l'huissier de justice Alex THEISEN, Huissier de Justice suppléant remplaçant Geoffrey GALLÉ, Huissier de Justice demeurant à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, immatriculé près le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, en date du 13 mars 2025, enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 mars 2025, Relation : 1LAC/2025/7454,

Aux clauses et conditions d'un cahier des charges dressé par le notaire soussigné, le 6 mai 2025, sous le numéro 27498 de son répertoire dont toute personne pourra prendre communication à l'étude.

Tous ceux du chef desquels inscription pourrait être prise pour raison d'hypothèque légale, devront requérir cette inscription avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Les frais de l'adjudication publique seront de DIX-SEPT POURCENTS (17%). Toute personne capable d'encherir pourra, dans la **HUITAINE** après l'adjudication publique, faire une **surenchère par voie d'huissier de justice**, pourvu qu'elle soit du **sixième au moins du prix**, outre les **frais de DIX-NEUF POURCENTS (19%) du montant principal** de l'adjudication publique, en respectant les formalités prévues par le nouveau Code de procédure civile.

Les amateurs devront être en mesure de prouver leur solvabilité au notaire le jour de l'adjudication publique.

Pour tous renseignements supplémentaires, prière de s'adresser à l'étude du notaire.

Le notaire commis
Maître Cosita DELVAUX
36, Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Tel. 45 41 49 -1